

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 5 juillet 2022

Bilan de la campagne d'inspections sur la prévention du risque incendie dans les installations classées pour la protection de l'environnement nivernaises et icaunaises 27 avril - 1er juin 2022

L'inspection des installations classées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a mené une campagne d'inspections du 27 avril au 1er juin 2022 sur la prévention du risque incendie dans les installations classées pour la protection de l'environnement, tous secteurs d'activité confondus.

Les résultats de la campagne d'inspections dans la Nièvre et l'Yonne sont les suivants :

Nombre de sites et typologie	Principaux points de contrôle
32 sites inspectés autour de mai 2022 : ✓ 15 sites nivernais ✓ 16 sites icaunais ✓ 13 contrôles effectués conjointement avec le SDIS ✓ 6 sites de traitement des déchets ✓ 5 sites de travail mécanique des métaux ou de traitement de surface ✓ 4 sites SEVESO	✓ l'accessibilité des sites et des moyens de lutte contre un incendie ✓ les moyens de détection incendie et leur entretien ✓ l'organisation en cas d'alerte, les plans disponibles, la formation des personnels à la manipulation des moyens de lutte contre un incendie ✓ les moyens d'extinction incendie et leur entretien ✓ les dispositifs de confinement des eaux d'extinction

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

➤ Des propositions de suites administratives dans près d'un contrôle sur 5 :

Pour 2 sites inspectés (et potentiellement 6 en fonction des retours sur des demandes de compléments), des manquements majeurs à la réglementation ont été mis en exergue et vont déboucher sur une proposition de mise en demeure. Parmi les principales non-conformités relevées, on note :

- pour 1 site, la détection incendie obligatoire sur certaines zones à risques de l'établissement n'est pas opérationnelle ;
- pour 2 sites, les moyens d'extinctions (poteau d'incendie, bassin eau incendie...) sont inexistantes ou ne sont pas utilisables ;
- pour 4 sites, aucun dispositif de récupération des eaux d'extinction incendie n'est prévu.

➤ Des améliorations à mettre en œuvre :

Un nombre conséquent des sites inspectés doit améliorer la gestion de l'exploitation en ce qui concerne :

- la tenue à jour de plans des zones à risques et des stockages de produits dangereux à produire au SDIS en cas d'urgence et consignes à appliquer,
- la formation périodique des personnels à la manipulation des extincteurs,
- la réalisation d'exercices incendie,
- l'opérationnalité des systèmes d'alerte,
- l'accessibilité de certains moyens de première intervention prescrits : extincteurs... ainsi que de certains moyens simples (jugés souvent inutiles, de type bac à sable, couverture... et parfois absents),
- la rigueur du suivi documentaire des contrôles de sécurité.

Les rapports de visite d'inspection des installations classées seront consultables sur le site internet Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>.

Les sites concernés doivent respecter des dispositions techniques et organisationnelles rigoureuses définies dans des arrêtés ministériels et/ou des arrêtés préfectoraux et sont périodiquement contrôlés par l'inspection des installations classées.

L'inspection des installations classées assurera un suivi renforcé des sites qui le justifient suite à cette action de contrôle afin de s'assurer de leur retour à la conformité dans des délais adaptés.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voir Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC



L'activité traitement de surface a fait l'objet de contrôles renforcés



L'accessibilité et le bon fonctionnement des moyens de lutte contre un incendie ont été vérifiés

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voir Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC